



Comment se passer la vente d un bien immobilier en cas de divorce

Par **gilles seb**, le **20/04/2009** à **20:17**

Bonjour,nous somme sur le point de divorcer mais nous avons fais contruire une maison et nous voudrions savoir si on doit continuer a payer le credit en attendant la vente de notre bien immobilier et comment on doit proceder pour la vente.

merci d avance pour votre reponse

Par **Major33**, le **21/04/2009** à **20:36**

Malheureusement dans votre cas vous êtes obligés de payer vos mensualités, de plus si vous avez fait cet achat solidairement (50/50). Pour la vente de votre maison en cours d'achèvement, vous devez :

- être d'accord tout les deux sur le prix de vente
- signer un mandat de vente et que vous ayez chacun un original
- voir avec votre banque si le crédit peut être pris par l'acheteur potentiel après étude de leur financement
- à la signature de l'acte authentique chez le notaire, c'est ce dernier qui réglera la question du partage au vu de : - l'acte d'achat du terrain, des versements effectués....